

Cote du document:	EB 2016/118/R.32
Point de l'ordre du jour:	16
Date:	24 août 2016
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Rapport de situation du Groupe de travail ad hoc sur la gouvernance

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Cheryl Morden
Secrétaire du FIDA a. i.
téléphone: +39 06 5459 2254
courriel: c.morden@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner
Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent dix-huitième session
Rome, 21-22 septembre 2016

Pour: Information

Table des matières

Contexte

Annexes

- | | | |
|-----|--|---|
| I. | Synthèse des délibérations de la cinquième réunion
du Groupe de travail ad hoc sur la gouvernance | 2 |
| II. | Synthèse des délibérations de la sixième réunion
du Groupe de travail ad hoc sur la gouvernance | 6 |

Rapport de situation du Groupe de travail ad hoc sur la gouvernance

Contexte

1. Depuis la trente-huitième session du Conseil des gouverneurs en février 2015, date de sa création par ledit Conseil, le Groupe de travail ad hoc sur la gouvernance a tenu six réunions et plusieurs consultations informelles.
2. Les deux rapports de situation soumis au Conseil d'administration respectivement à sa cent quinzième session, en septembre 2015 (document EB 2015/115/R.24/Rev.1), et à sa cent dix-septième session, en avril 2016 (EB 2016/117/R.17), faisaient la synthèse des délibérations tenues par le groupe de travail lors de ses quatre premières réunions.
3. Conformément au mandat du Groupe de travail ad hoc sur la gouvernance, ce dernier rend périodiquement compte au Conseil d'administration de l'avancement de ses travaux. Le présent rapport de situation présente la synthèse des cinquième et sixième réunions du groupe de travail, tenues respectivement le 12 avril 2016 et le 24 juin 2016. On prévoit qu'à sa septième réunion, qui doit se tenir le 10 octobre 2016, le groupe de travail mettra la dernière main au rapport sur les résultats de ses délibérations. Comme il en a été convenu à sa réunion de juin, s'il se révélait nécessaire de discuter plus en détail ce rapport, une autre réunion formelle se tiendra le 4 novembre 2016. Le rapport final ainsi que les éventuelles recommandations seront présentés au Conseil d'administration à sa cent dix-neuvième session, en décembre 2016, afin qu'il le transmette au Conseil des gouverneurs en février 2017.

Synthèse des délibérations de la cinquième réunion du Groupe de travail ad hoc sur la gouvernance

1. La cinquième réunion du Groupe de travail ad hoc sur la gouvernance s'est tenue le 12 avril 2016 au siège du FIDA. Tous les membres du groupe de travail y ont assisté. Les représentants suivants étaient présents en qualité d'observateurs: Afghanistan, Brésil, Canada, Chine, Chypre, Cuba, Fédération de Russie, Égypte, Émirats arabes unis, Finlande, France, Guatemala, Inde, Lesotho, Mexique, Norvège, Pays-Bas, République dominicaine, Soudan, Uruguay, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

A. Ouverture de la réunion

2. Le président du groupe de travail a informé les participants que, conformément au plan de travail pour 2016, cette cinquième réunion portait sur l'examen du rapport final préparé par le consultant en matière de gouvernance internationale. Conformément à la requête formulée par le groupe de travail en novembre 2015, le consultant a conduit une étude dont l'objet était d'examiner les systèmes de gouvernance et de représentation en vigueur au FIDA et ceux d'autres institutions financières internationales à des fins de comparaison en vue de soumettre aux États membres une analyse des modèles possibles. L'étude proposait également différentes options en relation avec la durée du cycle de reconstitution. Le projet de rapport a été transmis aux membres du groupe de travail après la quatrième réunion, en janvier 2016, afin qu'ils formulent leurs observations. Les observations reçues ont été intégrées dans la version finale du rapport, qui a été mise à disposition le 16 mars 2016.

B. Élection du Vice-président du groupe de travail, membre de la Liste B

3. Conformément à l'article 10 du Mandat du groupe de travail, M. Des Alwi, Représentant permanent adjoint de la République d'Indonésie (Liste B), a été élu président ad personam du groupe de travail, à la suite du décès tragique de M. Tazwin Hanif en décembre 2015.

C. Adoption de l'ordre du jour

4. L'ordre du jour de la réunion a été adopté sans modifications.

D. Rapport final du consultant en matière de gouvernance internationale

5. Le Consultant en matière de gouvernance internationale a présenté son rapport final sur la gouvernance au FIDA. Lors de sa présentation, il a attiré l'attention sur l'adéquation et la pertinence du système de listes s'agissant de garantir une représentation adéquate des Membres du Conseil d'administration et une répartition appropriée des droits de vote au sein de l'organisation. L'accent a été mis sur le fait que les principes sur lesquels repose le système de listes sont encore pertinents, à savoir: grouper les pays affinitaires; prêter attention à la représentation régionale et subrégionale; et reconnaître le rôle des pays en développement au sein du Conseil et la nécessité de maintenir un lien entre les contributions et les droits de vote. Même si, de l'avis du consultant, ces principes conservent leur pertinence, les Listes ont perdu leur homogénéité et leur composition présente désormais un certain nombre d'anomalies. Ainsi, dans le contexte géopolitique et économique mondial actuel, le système de listes n'est peut-être plus en phase avec l'objectif visé.
6. Afin de remédier aux inconvénients du système de listes, le consultant a proposé, dans son rapport, les trois options ci-après. La première option consisterait à clarifier la composition actuelle des listes, ce qui supposerait de préciser clairement la composition et de modifier en conséquence les règles régissant l'inscription sur une liste et le transfert d'une liste à l'autre. Dans cette hypothèse, un nouveau Membre demanderait à être inscrit sur la liste qui correspond le mieux à sa situation, et le

passage d'une liste à l'autre ne serait plus subordonné à l'assentiment de la liste choisie par le Membre en question.

7. Avec la deuxième option, la composition des listes devrait elle aussi être clarifiée comme suit: les Listes A et B seraient composées uniquement de Membres non-bénéficiaires tandis que la Liste C regrouperait tous les Membres bénéficiaires. Cette option comporterait elle aussi la modification des règles régissant l'inscription sur une liste et le transfert d'une liste à l'autre.
8. Dans la troisième option, le consultant a suggéré de modifier la composition de la Liste C et de créer une quatrième liste (Liste D). Dans ce cas, la Liste C serait composée des Membres qui sont admis à bénéficier de prêts octroyés par le FIDA à des conditions ordinaires et la Liste D serait composée des pays admis à emprunter à des conditions particulièrement favorables ou mixtes. Là encore, il serait nécessaire de modifier les règles régissant l'inscription sur une liste et le transfert d'une liste à l'autre.
9. Dans les trois cas, les sièges au Conseil seraient initialement attribués et périodiquement réattribués aux différentes listes et sous-listes en fonction des transferts et de l'évolution du nombre de voix dont dispose chaque liste et chaque sous-liste.
10. Le consultant a attiré l'attention sur la nécessité de reconnaître le rôle des pays en développement dans la gouvernance du FIDA et a jugé que, en ce sens, le système en vigueur était approprié. Il est toutefois parvenu à la conclusion que le système n'était peut-être pas à même de favoriser les contributions. À cette fin, il a proposé d'élargir le principe énoncé au paragraphe 27 de l'annexe II de l'Accord portant création du Fonds, en stipulant que seuls les Membres ayant versé des contributions substantielles au titre de la dernière reconstitution peuvent être nommés comme Membres ou Membres suppléants au Conseil d'administration. De l'avis du consultant, les sièges optionnels au Conseil au profit des pays qui fournissent les contributions les plus substantielles pourraient venir s'ajouter aux sièges existants.
11. Les membres du groupe de travail ont pris acte de la complexité de la question et ont accueilli favorablement le rapport.
12. Ils sont dans l'ensemble convenus de la nécessité de définir clairement les Listes ainsi que les règles régissant l'inscription sur une liste et le transfert d'une liste à l'autre. De nombreux membres se sont déclarés en faveur du principe selon lequel chaque liste serait composée de pays affinitaires.
13. Un membre de la Liste C a soutenu qu'il était nécessaire de revoir la représentation de sa Liste au Conseil d'administration, et que la première option pourrait être appuyée, sous réserve de certaines modifications. Tout en se disant favorables à l'idée de mettre en lien la question de la représentation avec celle de l'incitation à contribuer, la majorité des membres ont souligné que les contributions passées devraient continuer à être prises en compte en termes de représentation. Un membre de la Liste B a fait valoir que le niveau des contributions de la Liste B devrait être considéré dans une perspective historique, à des fins de comparaison avec les autres listes. Ce membre a par ailleurs proposé qu'il soit tenu compte, pour l'attribution de sièges additionnels à la Liste C, du fait que certains pays de la Liste C ont apporté des contributions supérieures à celles de certains pays de la Liste A.
14. La proposition visant à subordonner l'attribution de sièges au Conseil à un certain seuil lors de la dernière reconstitution a donné lieu à des opinions divergentes. Certains membres ont fait valoir que cette disposition désavantagerait un certain nombre de petits pays qui, même s'ils augmentaient considérablement leurs contributions, ne seraient jamais en mesure d'atteindre le seuil fixé.

15. Concernant le système de vote, les membres de la Liste C se sont prononcés en faveur du maintien de l'attribution à la Liste C du tiers du nombre total de voix comme voix de Membre, comme c'est le cas à l'heure actuelle¹.
16. Les membres ont avancé d'autres idées, à savoir:
 - i) que l'on pourrait envisager une structure de gouvernance sans listes, telle que celle décrite dans le projet de rapport;
 - ii) que l'on pourrait adopter une disposition spéciale pour les Membres qui sont à la fois des pays contributeurs et des pays bénéficiaires, afin d'éviter de répartir les voix sur la base de leur contribution et sur la base de la "règle du tiers";
 - iii) que l'on pourrait également envisager d'ouvrir les sessions du Conseil à des membres ayant la qualité d'observateurs avec droit de parole mais sans droit de vote; et
 - iv) que la classification des Membres selon des catégories définies sur la base des conditions de prêt est jugée utile même si des critères objectifs devraient être établis pour celle-ci.
17. La deuxième partie de la réunion a été consacrée au processus de reconstitution. Le consultant a présenté ses recommandations, en rappelant que le système de listes était pris en considération pour déterminer le nombre de participants aux consultations sur la reconstitution. Pour la Liste C, il a proposé d'envisager d'autres critères de sélection, comme le niveau de contributions et l'aptitude à prendre des engagements fermes en termes de financement d'activités spécifiques. Dans cette optique, il a suggéré de limiter à six au maximum le nombre de Membres bénéficiaires participant aux reconstitutions parmi ceux qui sont admis à bénéficier de conditions de prêt particulièrement favorables ou mixtes, outre les Membres qui ont consenti des contributions substantielles lors des dernières reconstitutions.
18. Comme cela avait été souligné lors de la quatrième réunion, le consultant a rappelé que le fait de porter le cycle de reconstitution à quatre ans permettrait d'améliorer l'adéquation et la prévisibilité des financements en faveur des programmes de développement ainsi que l'efficacité et le coût du processus. Cela pourrait néanmoins avoir des répercussions sur le dialogue entre le FIDA et ses États membres ainsi que sur le niveau des reconstitutions.
19. Il a souligné que l'extension de la durée du cycle de reconstitution devrait s'inscrire dans une réforme plus large, et a suggéré d'envisager la possibilité de coordonner les reconstitutions avec celles du Fonds africain de développement (FAD) et de l'Association internationale de développement (IDA).
20. En réponse au rapport final du consultant, la direction a fait part de son point de vue sur la question des reconstitutions, et a informé les membres que des rapports étroits de collaboration avaient été instaurés avec les équipes chargées des reconstitutions au FAD, au Fonds asiatique de développement (FAsD) et à l'IDA. L'accent a été mis sur le fait que, contrairement à d'autres institutions financières internationales, le FIDA était largement tributaire des contributions volontaires de ses États membres, dont la participation aux consultations sur la reconstitution est l'une des façons d'encourager les contributions. De ce fait, une plus ample participation inciterait les États membres à consentir des contributions. La direction a toutefois fait observer qu'il s'agit là d'une question qui est indiscutablement du ressort des États membres.
21. La direction a rappelé aux participants que le processus de "diffusion des politiques" naturellement à l'œuvre à l'heure actuelle entre les reconstitutions du FAD, de l'IDA et du FIDA aide les trois institutions à affronter simultanément des questions inscrites à l'ordre du jour mondial, même si la reconstitution du FIDA intervient un an après celles des deux autres organisations. La direction a exprimé des

¹ Article 6, section 3 a) iii) de l'Accord portant création du FIDA.

préoccupations concernant la possibilité de dissocier la reconstitution du FIDA de celles du FAD et de l'IDA et d'allonger de sa propre initiative la durée de son cycle de reconstitution. Elle a déclaré partager l'avis du consultant selon lequel cette question devrait être examinée dans le contexte d'un programme plus vaste de réforme des reconstitutions, processus qui devrait englober la coordination avec le FAD et l'IDA et le recentrage des reconstitutions sur un certain nombre de questions stratégiques, avec un nombre restreint d'engagement et un nombre limité de documents.

22. Les questions relatives au processus de reconstitution seront examinées plus en détail lors d'une future réunion. Par ailleurs, il a été décidé que tous les thèmes abordés par le groupe de travail seraient traités lors d'une réunion informelle organisée en mai, avant la sixième réunion du groupe de travail, prévue le 24 juin.

Synthèse des délibérations de la sixième réunion du Groupe de travail ad hoc sur la gouvernance

1. La sixième réunion du Groupe de travail ad hoc sur la gouvernance s'est tenue le 24 juin 2016 au siège du FIDA. Y ont participé les membres suivants: Angola, Argentine, Danemark, États-Unis d'Amérique, Indonésie, Italie, Royaume-Uni et Venezuela (République bolivarienne du). Y ont assisté en qualité d'observateurs les représentants de l'Allemagne, du Brésil, du Burkina Faso, du Canada, de la Chine, du Costa Rica, de l'Égypte, de la Fédération de Russie, de la France, du Gabon, du Kenya, de Madagascar, du Mali, du Maroc, du Mozambique, des Pays-Bas, du Soudan et de la Suisse.
- A. Adoption de l'ordre du jour
2. L'ordre du jour de la réunion a été adopté sans modifications.
- B. Projet de rapport du Groupe de travail ad hoc sur la gouvernance
3. Le président du groupe de travail a illustré dans le détail les échanges survenus lors des deux rencontres informelles organisées le 26 mai et le 22 juin 2016. Le groupe de travail s'est félicité de cet aperçu.
 4. Les discussions ont porté sur la réforme éventuelle du cycle de reconstitution et du système de listes au FIDA. On trouvera ci-après une synthèse des principales questions soulevées et des principaux arguments avancés.
 5. Questions relatives au cycle de reconstitution:
 - i) Extension de la durée du cycle de reconstitution du FIDA. Il a été suggéré de proposer au Conseil des gouverneurs que, dans le cadre d'un programme plus vaste de réforme, la durée du cycle de reconstitution du FIDA soit portée de trois à quatre ans à compter de FIDA12 (2022-2025), de manière à laisser aux États membres et à la direction du FIDA le temps suffisant pour s'y préparer et procéder aux ajustements nécessaires. L'accent a été mis sur le fait que, pour parvenir à un consensus, d'autres consultations devraient être organisées avec tous les membres.
 - ii) Critères de participation aux consultations sur la reconstitution. Certains membres ont suggéré que les décisions concernant la participation aux consultations sur la reconstitution ne soient prises que lorsqu'un accord sur le système de listes aura été trouvé. On pourrait également envisager d'autres solutions pour dissocier la participation aux consultations sur la reconstitution du système de listes, comme il est proposé dans le rapport du consultant en matière de gouvernance internationale. L'idée consistant à fixer un certain seuil pour les pays contributeurs a été évoquée, mais un membre a estimé que ce critère était difficilement applicable dans la mesure où cela nécessiterait que les membres s'engagent à l'avance à un niveau donné. Quelques membres ont également proposé de redistribuer un certain nombre de sièges et de les répartir entre les pays à faible revenu appartenant à la Liste C et les contributeurs potentiels ou principaux de la Liste C, l'objectif étant d'encourager les contributions en faveur du Fonds. Il a par ailleurs été souligné que cette option était difficilement envisageable tant qu'une décision à propos du système de listes ne serait pas prise. Certains membres de la Liste C ont proposé que les membres des Listes A et B qui, pour la reconstitution en cours, n'ont pas consenti de contributions ou dont les contributions sont inférieures à celles des membres de la Liste C, soient exclus des consultations sur la reconstitution. Quelques membres de la Liste A ont toutefois exprimé des doutes à l'encontre de cette proposition, et un membre a dit craindre que l'exclusion de certains pays des consultations ne se

traduise par une baisse des contributions. Un membre de la Liste A a avancé une autre idée, à savoir que les droits de vote soient retenus comme critère, ce qui permettrait également de prendre en considération les contributions cumulées aux fins de la participation aux consultations. Cette idée a été elle aussi appuyée par un membre de la Liste B. Un consensus général s'est néanmoins dégagé concernant le fait que les consultations sur la reconstitution devraient être plus inclusives.

- iii) Format et structure des sessions de la reconstitution. Les membres ont recensé les aspects qui pourraient éventuellement faire partie d'un ensemble de réformes, notamment le nombre de réunions, le processus d'établissement de l'ordre du jour, le nombre de points inscrits à l'ordre du jour et la longueur des documents, dans une optique d'amélioration de l'efficacité et de l'efficacités des consultations. L'accent a été mis sur le fait que les consultations devraient être l'occasion de prendre des engagements précis assortis d'objectifs concrets; de produire des documents mieux ciblés dans une optique d'efficacité; et d'accorder la priorité aux questions de nature plus stratégique. De l'avis du président du groupe de travail, les consultations sur la reconstitution pourraient gagner en efficacité et en efficacité sous réserve d'une participation accrue à l'établissement de l'ordre du jour. Un membre a proposé que des discussions informelles avec les membres et la direction du FIDA soient préalablement organisées afin de déterminer les questions prioritaires et de limiter le nombre de points inscrits à l'ordre du jour.
 - iv) Présidence externe indépendante des consultations sur la reconstitution. Il a été suggéré d'officialiser, dans le cadre des mesures de réforme, la pratique consistant à disposer d'une présidence externe indépendante, qui a déjà été adoptée lors des deux dernières consultations sur la reconstitution.
6. Système de listes. S'agissant des listes, cinq options ont été proposées durant les discussions: trois d'entre elles figuraient dans le rapport du consultant en matière de gouvernance internationale, et les deux autres ont été avancées par le président du groupe de travail. La première option supplémentaire proposée par le président du groupe de travail consiste en un système à trois listes, sur la base des critères appliqués par la Banque mondiale pour définir les catégories de membres². Ainsi, les États membres seraient répartis en trois groupes: pays à revenu élevé (Liste A), pays à revenu intermédiaire (Liste B) et pays à faible revenu (Liste C). La seconde option proposée par le président du groupe de travail consisterait à maintenir le système de listes actuel, mais en subdivisant la Liste C en trois sous-listes, ici aussi sur la base de critères financiers et non par groupements régionaux. Ainsi, la Liste C serait composée des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (sous-Liste C1), des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (sous-Liste C2) et des pays à faible revenu (sous-Liste C3). Le président du groupe de travail a également insisté sur la nécessité de définir des critères pour la composition des listes et de préciser les procédures de transfert d'une liste à une autre.

² À l'issue de la réunion, il a été proposé, avec l'accord du président, que les deux options supplémentaires relatives aux listes fassent l'objet de simulations sur la base des groupements correspondant aux conditions de prêt du FIDA plutôt que sur la base d'une catégorie créée par une autre institution. Le choix du critère correspondant aux conditions de financement ou de prêt appliquées par le FIDA a pour but de favoriser une comparaison plus fiable avec les trois premières options proposées dans le rapport du consultant, dans la mesure où celles-ci reposent également sur ce critère. Ainsi, la première option supplémentaire serait la suivante: pays non bénéficiaires (Liste A), pays admis à bénéficier de prêts à des conditions ordinaires (Liste B) et pays admis à bénéficier de prêts à des conditions mixtes et particulièrement favorables (Liste C), tandis que la seconde option supplémentaire consisterait à maintenir la composition actuelle des Listes A et B mais à subdiviser la Liste C en trois groupes, à savoir: pays admis à bénéficier de prêts à des conditions ordinaires (sous-Liste C1), pays admis à bénéficier de prêts à des conditions mixtes (sous-Liste C2) et pays admis à bénéficier de prêts à des conditions particulièrement favorables (sous-Liste C3).

7. Questions relatives à la représentation.
 - i) Il a été suggéré d'établir au sein du Conseil d'administration un ou plusieurs sièges pouvant faire l'objet d'une rotation, afin que les pays de la Liste C qui consentent les contributions les plus substantielles puissent être mieux représentés. Certains membres ont déclaré être disposés à examiner cette proposition, sous réserve que ses éventuelles répercussions soient présentées au groupe de travail.
 - ii) Un membre de la Liste C a fait valoir que l'on pourrait céder à la Liste C certains des sièges dont dispose la Liste B au Conseil d'administration, afin de mieux rendre compte du niveau croissant des contributions de la Liste C et du nombre de pays appartenant à ce groupe.
 - iii) Un membre de la Liste A a fait observer qu'il fallait veiller à ce que les systèmes actuels, y compris celui relatif à l'utilisation des sièges au Conseil, soient mis à profit pour renforcer l'efficacité, notamment en termes de représentation.
8. Un certain nombre de participants ont fait part de leur déception face à l'absence de consensus, dans la mesure où ils estiment qu'une réforme en termes de gouvernance du FIDA s'impose. Par ailleurs, il a été observé qu'il n'est pas facile de parvenir à un consensus entre tous les membres lorsqu'un changement aussi fondamental est en jeu et que le processus de consultation est important.
9. La direction s'est félicitée des discussions ainsi que du fait que l'extension de la durée du cycle de reconstitution soit envisagée non pas comme un changement autonome mais dans le cadre d'un ensemble élargi de mesures de réforme. Tout en reconnaissant qu'un cycle quadriennal aurait pour avantage d'allonger la période sur laquelle porte l'examen à mi-parcours, la direction a exprimé sa préoccupation quant à la dissociation du cycle de reconstitution du FIDA des cycles de l'Association internationale de développement et de la Banque africaine de développement, et a conseillé la prudence quant à la manière de garantir un nombre suffisant de sources de financement pour un cycle quadriennal. En réponse à une question posée, la direction a précisé que, si la durée du cycle était portée à quatre ans, les projets et programmes du FIDA seraient ajustés en conséquence. C'est pourquoi, si l'extension de la durée ne se révélait pas satisfaisante, il serait difficile de revenir à un cycle triennal.
10. Le président a évoqué la possibilité, si l'on ne parvenait pas à un consensus sur une réforme du système de listes et les questions de représentation, de demander au Conseil des gouverneurs de prolonger d'un an le mandat du groupe de travail. Certains membres se sont dits favorables à cette possibilité, tandis que d'autres ont déclaré que le groupe de travail devrait tout d'abord convenir de l'utilité d'une telle prolongation. Il a été noté que le Conseil des gouverneurs devrait trancher cette question. Si le groupe de travail arrivait à la conclusion qu'il est peu probable que l'on parvienne à un consensus sur les changements importants, un certain nombre d'ajustements mineurs pourraient être apportés au système en vigueur.
11. Quelques membres ont déclaré qu'il était encore trop tôt pour exprimer une opinion sur les options proposées en termes de listes et autres suggestions avancées lors de la réunion. Le Bureau du Secrétaire a été invité à préparer, d'ici à la mi-juillet, un document succinct à l'intention du groupe de travail. Ce document offrirait un aperçu des questions, proposerait une simulation des cinq options relatives aux listes et dresserait la liste des autres points abordés dans le cadre d'un éventuel ensemble de mesures de réforme. Il a été décidé que ce projet de document servirait de base aux consultations ultérieures entre listes. Les commentaires sur ce document devraient être adressés au Bureau du Secrétaire au plus tard le 3 septembre 2016.

12. Sur la base de ces commentaires, un projet de rapport sera préparé et transmis dans toutes les langues le 26 septembre 2016, avant d'être discuté lors de la septième réunion formelle qui se tiendra le 10 octobre 2016.
13. Il a été décidé que, s'il se révélait nécessaire de discuter plus en détail ce rapport, une autre réunion formelle se tiendrait le 4 novembre 2016.